

REGLEMENT SPORTIF

Individuels de District de la Vallée de la Lys
Samedi 17 et Dimanche 18 décembre 2022 à BAILLEUL

Article 1: **Cette épreuve est réservée aux joueurs licenciés traditionnels, promotionnels FFTT et Loisirs d'autre fédération du District de la Vallée de la Lys et comporte 22 séries :**

Samedi : **A:** (pous) Filles 2014 et après. **B:** (pous) Garçons 2014 et après. **C:** (benj) Filles 2012/2013, **D:** (benj) Garçons 2012/2013, **E:** (min) Filles 2010/2011, **F:** (min) Garçons 2010/2011, **G:** (cad) Filles 2008/2009, **H :** (cad) Garçons 2008/2009, **I :** (jun) Filles 2004 à 2007 - **J :**(jun) Garçons 2004 à 2007 - **KS :** Handicap Jeunes.

Dimanche : **KD :** Handicap, **L :** 500 à 699, **M :** 700 et 899, **N :** 900 à 1099, **O :** 1100 à 1299, **P :** 1300 et mieux, **Q :** 500 à 799 Dames, **R :** 800 et mieux Dames, **S :** Vétérans Dames et messieurs, **T :** promotionnel dames et messieurs, **X** Double.

Séries A à J et vétérans: il s'agit de l'âge au 1 janvier 2022.

Les séries Handicap sont accessible à toutes les catégories Jeunes le Samedi et le Dimanche à tous les joueuses et joueurs Messieurs (sauf aux poussins-poussines) Traditionnels promotionnels et fédération FTMO. Pour les Promo et FTMO il faut donner si possible le classement évalué du joueur.

Pour les joueurs (joueuses) ayant une licence promotionnelle ou adhérent à d'autre fédération, ils peuvent participer à la série T (promo) + série K (handicap) + X (doubles) le dimanche

Les Poussins(es) la série se déroulera selon le nombre d'inscrits dans la formule critérium fédéral
ATTENTION les Poussins(es) ne peuvent participer à aucune série du dimanche

Les Jeunes du samedi doivent obligatoirement participer à leur catégorie d'âge pour pouvoir s'inscrire à la catégorie supérieure et l'Handicap Jeunes. Le dimanche, ils peuvent participer (sauf les poussins(es)) aux séries seniors correspondant à leur classement pour accéder à une autre série et à la série double ou handicap.

Les Seniors messieurs doivent obligatoirement faire leur série correspondant à leur classement pour pouvoir s'inscrire à la série supérieure + à la série handicap ou doubles.

Les seniors messieurs et dames peuvent participer à la série correspondant à leur classement, la série handicap et/ou le double le dimanche.

Les Dames doivent obligatoirement faire la série dames de leur classement, pour pouvoir s'inscrire à deux autres séries au choix dans les séries Dames ou dans les séries Messieurs + à la série handicap ou doubles

Les Vétérans, Dames et Messieurs, peuvent participer à la série Handicap ou doubles, à leur série et à la série de leur classement.

La série Promotionnel est accessible à tous (sauf aux poussins-poussines et licence traditionnelle): jeunes et seniors, Dames et Messieurs, promotionnels et fédération FTMO. Pour les Promo et FTMO il faut donner si possible le classement évalué du joueur.

Dans les séries comportant trop peu de participants : Dans le cas où il n'y aurait pas suffisamment d'inscrit(e)s dans une série, celle-ci pourra être supprimée. Les inscrit(e)s seront alors replacé(e)s dans la série immédiatement supérieure ou éventuellement remboursé(e)s.

Un regroupement en ce qui concerne des catégories jeunes pourra être effectué, un classement par catégorie étant ensuite établi pour les podiums.

Le Dimanche MAXIMUM de séries autorisées 3 par jour

UN JOUEUR NE PEUT PARTICIPER A LA COMPETITION QUE S'IL PRESENTE SA LICENCE (avec certificat médical) (traditionnelle, promotionnelle ou événementielle pour la fédération FTMO) LORS DU POINTAGE.

Article 2 : La compétition débutera le samedi à partir de (1^{er} pointage 13h) et le Dimanche (1^{er} pointage à partir de 8h). Les horaires de début des séries vous parviendront ultérieurement.

Article 3 : Toutes les parties seront jouées au meilleur des 5 manches. Le tournoi se déroulera par poules qualificatives. Des têtes de série seront désignées (en fonction du nombre d'inscrits). La répartition sera faite en évitant, dans la mesure du possible, de regrouper des joueurs d'un même club.

Article 4 : **les séries Handicap se jouent** en 1 seule manche avec attribution de 1 point par différence de 50 points classement. Le handicap est limité à 15 points. Le vainqueur est le joueur ayant le premier 31 points (pas d'écart de deux points). **Les poussins ne peuvent pas y participer.**

Article 5 : Les doubles sont limités à un total de 3200 pts

Article 6 : L'Arbitrage est assuré par les joueurs. Tout perdant doit arbitrer la partie suivante.

Article 7 : Pour chaque série, une coupe ou un trophée sera remis au vainqueur et une médaille aux 3 suivants.

Article 8 : Le challenge Jean Pierre LEPEZ sera attribué au club qui totalisera le plus de points pour l'ensemble des séries (jeunes et seniors) suivant le barème suivant :

1er = 10 pts - 2ème = 7 pts - 3ème et 4ème = 5 pts - du 5ème au 8ème = 2pt

Chaque inscription donne 1 point.

En cas d'égalité aux points, le challenge sera remis au club ayant eu le plus de 1ères places et ainsi de suite.....

Il sera attribué définitivement au club l'ayant remporté trois fois consécutivement ou non.

Le club ayant reçu le trophée du challenge sans l'avoir acquis doit rapporter celui-ci avant la compétition sous peine de **non-participation de son club jusqu'à la remise de la coupe.**

Article 8 bis : Pour les clubs FTMO. Un trophée sera attribué au club ayant eu le meilleur score (calcul identique à l'article 8).

Article 9 : Les règlements FFFT seront appliqués. Tous les litiges ou points non prévus par ce présent règlement seront soumis aux organisateurs de l'épreuve qui se réservent le droit de prendre les décisions qu'ils jugeront nécessaires pour la bonne marche de l'épreuve.

Article 10 : Le fait de s'engager implique, pour chaque participant, l'acceptation pure et simple de ce présent règlement.

Article 11 : Les feuilles d'inscription (sous format excel sont à remplir informatiquement et à renvoyer par mail au Comité du Nord à christiane.ricq@cdntt.fr avec copie à christian.boyer@cdntt.fr) avant le **Lundi 12 Décembre 2022** au plus tard.

Les inscriptions reçues hors délai ou par téléphone ne seront pas acceptées. Le juge arbitre ne peut pas faire et défaire la préparation de l'épreuve parce qu'un club (ou plus) a traîné, par inadvertance ou manque de sérieux.

Article 12 : Le club organisateur et le District déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol lors de cette manifestation.

Article 13 : Les participants sont invités à laisser la salle propre en quittant la salle comme ils l'ont trouvée à leur arrivée.

Article 13 bis : Les participants sont tenus de respecter les consignes sanitaires en vigueur.

Article 14 : La compétition se jouera sur 16 à 20 tables.

Article 15 : La compétition se jouera avec Les balles allouées par le Comité

Article 16 : Les matchs et podiums seront photographiés ou filmés. Celui ou celle qui ne désire pas être sur la photo (droit à l'image) devra le signaler au(x) photographe(s).

Le Challenge JP Lepez est remis à zéro, La coupe est remise en jeu chaque année. Pour la saison 2021/2022 le challenge a été gagné par ARMENTIERES.